

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt et un, le mercredi 22 septembre à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BÉLIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 14 septembre 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. MARTINEZ Manuel, M. BACHÉ Alain, M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. LAGRAVE Renaud et de Mme WEBER Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GILLÉ Hervé, M. COUTIERE Dominique portant pouvoir de M. CARRERE Paul, Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie, Mme LONGUET Anne-Sophie, M. BOUFFIN Yann, M. FORET Thierry, M. LASSALLE Jean-Claude, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, M. BLANC -SIMON Jean Luc, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. PAIN Cédric, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, Mme MARIE Lucie, Mme MESPLES Olga, Mme TAPIN Maylis, M. LANUSSE Denis, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme ARDOUIN Aimée.

Absents excusés (pouvoirs) : M. LAGRAVE Renaud ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. MARTINEZ Manuel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine.
Absents : M. BAUDE Vital (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé) M. PAPADATO Patrick (excusé), M. SAINTORENS Denis (excusé), Mme TOSTAIN Emmanuelle (excusée), M. DURRIEU Michel.

ECOMUSEE

Programme pluriannuel d'investissement de l'Ecomusée

En complément de la délibération n°97 du 19 octobre 2020

Objet : amélioration des conditions d'accueil du Public, travaux complémentaires et plan de financement

VU le code général des collectivités territoriales ;

L'Écomusée de Marquèze a été créé en 1969 par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne. C'est un site classé et contrôlé par la Direction des musées de France. Il a pour mission de conserver, d'étudier et de transmettre le patrimoine de la Grande Lande en reconstituant le cadre de vie de ses habitants au XIXème siècle.

Dans le cadre du programme d'investissement échelonné entre 2020 et 2022 validé le 19 octobre 2020, le Parc naturel régional s'est engagé, avec le soutien technique de la SATEL, à réaliser des travaux d'accessibilité sur l'écomusée. Le coût a été estimé, sur la base d'un diagnostic préalablement établi, à plus de 100 000 € HT (février 2021).

Le plan de financement a été établi en prenant en compte un **budget total de 172 100 €HT**, dans le cadre du Plan de relance soutenu par l'Etat (Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle), avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Landes, mais des travaux de mise en sécurité sur le quartier ont été nécessaires dès cette année (renforcement de la structure de la grange-accueil), avec pour conséquence un dépassement de l'enveloppe budgétaire prévu en 2021.

Aussi et en vue de finaliser les travaux d'accueil dans cette période et en complément des plans de financement 2020/2022 (voir Annexe 1), il est proposé une enveloppe de travaux

complémentaires pour une mise à niveau des cheminements et accès entre la gare de Sabres, le quai d'embarquement/débarquement des visiteurs et l'entrée du Pavillon de l'écomusée et ses expositions.

Considérant :

Etat des lieux :

Zone de dépression entre le bâtiment gare-accueil et le quai d'embarquement et de débarquement :

- sol constitué d'une bande de pavés sur env 1 m de large, inégal
- traces d'une ancienne voie ferrée condamnée
- un quai surélevé en béton en cohérence avec la hauteur des marchepieds des voitures Palavas mais pas avec celle du sol

soit 3 niveaux sur une distance de moins de 5 mètres, inconfortable et accidentogène pour les visiteurs sortant de la gare en vue d'accéder au quai du train et au Pavillon

Descriptif des travaux à réaliser :

- Modification de la zone de quai : comblement de l'espace piéton entre la gare et le quai (ancienne voie ferrée), création d'une rampe d'accès au quai et mise en place de bandes de guidage podotactiles
- Traitement des cheminements en grave compactée entre la gare et le Pavillon

Plan du secteur concerné :

voir Annexe 2

Estimation des coûts de travaux (SATEL/MOE Cabinet BESSON) :

- Travaux : 32 000 €HT (février 2021)
- AMO (5%) : 1 600 €HT
- MOE (8%) : 2 560 €HT
- TOTAL : 36 160 €HT

Provision aléas surcoût conjoncturel des matériaux (béton, acier, plastique, granulats) :
+3%

- **TOTAL + aléas : 37 245€HT**

Plan de financement proposé :

	Taux subvention	Total en €
Conseil départemental des Landes	40%	14 898,00
Conseil régional de Nulle Aquitaine	40%	14 898,00
Parc naturel régional	20%	7 449,00
Total	100	37 245,00

Après en avoir délibéré, le comité syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** ces travaux complémentaires pour améliorer l'accueil du Public en gare de Sabres et le plan de financement proposé
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 23 septembre 2021



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte